



Présentation du PLAN DE RELANCE NATIONAL

Catherine Bardy
Directrice Adjointe DREAL Hauts de France

Mesures du plan relevant de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité

- **Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales** : 300 M€ dont 250 M€ pour les Agences de l'eau, 47M€ pour l'OFB et 3 M€ pour les DEAL (actions dans les outre-mers)

- **Biodiversité sur les territoires** :
 - Restauration écologique (*) : 10 M€ pour les agences de l'eau / 19 M€ pour l'OFB / 26 M€ pour les services déconcentrés, soit environ 2M€ par région

 - Aires protégées : 22 M€ services déconcentrés / 19 M€ OFB / 19 M€ Parcs nationaux

- **Prévention des risques et renforcement de la résilience (250 M€)** :
 - Littoral : 25M€ Conservatoire du littoral / 10 M€ (gestion du trait de côte, géré par la DHUP), 5M€ pour le sentier du littoral

- **Ouverture à des financements européens** : (autour de 3,3 Md€ pour les mesures DEB)

- **Crédits à consommer sur trois ans** mais 70% devront l'avoir été entre 2021 et 2022.

Il est possible de cofinancer un projet bénéficiant de crédits France relance par d'autres fonds européens mais il faut veiller au risque de double financement

(*) tous milieux, « secs », aquatiques et humides

Gouvernance – Niveau régional / départemental

- Le plan national de relance et de résilience – (PNRR) volet vert composante 2 « *réduire l'impact écologique de nos modes de production et de consommation* » comprend la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation, la décarbonation de l'industrie, l'économie circulaire et circuits courts, la transition agricole. **La totalité des actions « eau et biodiversité » y figure donc c'est-à-dire les 550M€ eau et biodiversité du plan de relance sont issus des 37,4Mds€ du PNRR.**
- **Territorialisation des montants par région**

Mesure Biodiversité										
ZGE	1 - restauration écologique					2 - aires protégées				3- littoral
	Agences de l'Eau*	OFB*	Rhin	services déconcentrés	Total 1 - restauration écologique	OFB*	Pnx*	services déconcentrés	Total 2 - aires protégées	Conservatoire*
Hauts de France	950 000,00 €	1 055 555,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	3 005 555,00 €	1 900 000,00 €	0,00 €	1 360 000,00 €	3 260 000,00 €	1 400 000,00 €

- **Comité régional de pilotage** et de suivi du plan de relance, co-présidé par le Préfet des Hts-de-France et par le Président de région (lorsqu'un accord sera signé avec la région)
 - Cadrage donné par des lignes directrices ministérielles (à venir) et par les conventions avec les opérateurs.
 - Les opérateurs (AE, OFB) sont associés au comité régional, ce qui assure la fluidité des échanges quand aux projets que chacun envisage de financer.
- **Comité départemental** du plan de relance présidé par le préfet et associant le président du Conseil Départemental



Mobilisation de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour le PLAN DE RELANCE NATIONAL

Pascale Mercier, Directrice territoriale des Vallées d'Oise
Jean-bosco Poirier, Chef de service Investissements



Objectifs croisés entre Etat-Régions-AESN

Redynamiser le secteur d'activité en :

- Accélérant les projets prioritaires pour la qualité de l'eau et la restauration des milieux aquatiques
- Améliorant l'adaptation des territoires au changement climatique



Les moyens :

- ✓ **68 M€ de dotation d'autorisation d'engagement (AE) allouée à l'agence de l'eau Seine-Normandie.**

65 M€ pour :

- L'assainissement et la gestion du temps de pluie en milieu urbain
- La Sécurisation des infrastructures de distribution en eau potable

3,1 M€ pour :

- Les opérations de restauration des milieux aquatiques et humides

- ✓ **Sur la base de cette assiette, une enveloppe de 3 à 5 M€ supplémentaires aux AE habituelles (50 M€) seront attribués par la DTVO sur son territoire d'intervention des régions HdF et Grand-Est.**



Champs et modalités d'application :

✓ Projets structurants :

- la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées ;
- la rénovation des réseaux d'assainissement y compris les mauvais branchements ;
- la création de système d'assainissement ;
- la modernisation du réseau d'eau potable en lien avec le SDAEP.

✓ Critères de sélection des projets :

- ayant un impact environnemental ou sanitaire significatif et se concrétisant par une opération avec emploi de main d'œuvre ;
- relevant de domaines prioritaires de la politique de l'eau sur le bassin ;
- remplissant certains objectifs de l'accord de partenariat pour la relance entre l'Etat et les régions ;
- suffisamment mûrs pour un engagement des aides au premier semestre 2021 et un démarrage rapide des travaux avant la fin 2021 ;
- respectant les conditions du 11^{ème} programme modifié.



Où en sommes-nous ?

- ✓ **Déclinaison du plan de relance suite aux votes du 17 novembre par le conseil d'administration de l'agence et du 30 novembre par le comité de bassin :**
 - **Adoption à la hausse du budget initial de l'agence de l'eau .**
 - **Modifications du 11^{ème} programme avec notamment une majoration des taux d'aide.**

- ✓ **Sélection des projets par les préfets de régions, de départements, en lien avec les territoires notamment sur proposition de l'agence de l'eau.**



Le plan de reprise de l'agence de l'eau Seine-Normandie

**Adopté par les instances de bassin en juin dernier
et aménagé dans le cadre du Plan de relance**

**Par anticipation, afin de soutenir le
redémarrage de l'économie, et en
accompagnement du plan de relance**

**Les projets éligibles mais non retenus au titre du Plan de relance, pour des questions
d'enveloppes financières, pourront l'être au titre du Plan de reprise sur la base des
mêmes critères.**

Ce qu'il faut retenir...

✓ Pour l'assainissement des collectivités :

✓ Prise en compte des surcoûts Covid jusqu'au **31/12/2021** ;

✓ Augmentation du prix plafond des réseaux d'assainissement pour les travaux prioritaires :

Prix de référence	Prix plafond 1,25 x prix de référence	Prix plafond 2 x prix de référence
le montant de l'assiette ne peut pas dépasser sauf circonstances technico-économiques inhabituelles, et justifiées	circonstances technico-économiques inhabituelles, et justifiées	Conditions techniques particulières et exceptionnelles et projet prioritaires pour l'atteinte des objectifs de l'agence

✓ L'aide à l'hygiénisation des boues de stations d'épuration reconduite jusqu'au **31/12/21** ;

✓ Bonification supplémentaire pour les projets jugés prioritaires par l'Agence :

✓ **60 % de subvention + 20 % d'avance** pour les travaux d'assainissement et dépollution des rejets urbains par temps de pluie ; Ce jusqu'au **31/07/2022** ;



Ce qu'il faut retenir...

- ✓ **Pour l'assainissement des collectivités :**
 - ✓ Report de 6 mois supplémentaires, soit au **01/01/22**, de l'entrée en vigueur de certaines conditionnalités (Zonage pluvial pour les ZCE de plus de 10 000 EH, diagnostics périodiques de moins de 10 ans pour les ZCE de moins de 10 000 EH) ;
 - ✓ Levée temporaire, jusqu'au **31 juillet 2022**, de la condition d'inéligibilité pour des projets de reconstruction de stations d'épuration déclarées non-conformes « en équipement » et se limitant strictement au respect de la Directive ERU.
- ✓ **Pour les acteurs économiques :**
 - ✓ Augmentation du Prix de référence des acteurs économiques jusqu'au **31/12/21**.



✓ Pour l'AEP ce jusqu'au **31/07/2022** :

- ✓ Majoration de 20 % du taux de subvention sur les projets AEP jugés prioritaires en zone de déséquilibre quantitatif ou à risque de rupture d'approvisionnement ;
- ✓ Majoration de 20 % du taux de subvention pour la lutte contre les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable pour les collectivités en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ;
- ✓ 40 % de subvention pour la lutte contre les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable hors ZRR et hors métropole et communautés urbaines (dans la limite d'un budget de 10 M€) ;

✓ Pour le « grand cycle » ce jusqu'au **31/07/2022** :

- ✓ Augmentation du taux d'aide à 80 % de subvention pour les dispositifs de franchissement des ouvrages, uniquement pour les ouvrages servant à la navigation ;
- ✓ Augmentation à 90% du taux de subvention pour les suppressions d'obstacles ;
- ✓ Augmentation de 15 M€ des enveloppes budgétaires sur la campagne 2021 pour soutenir l'agriculture à BNI.



Merci de votre attention